

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 août 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Charles Poulin, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Charles Poulin
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juillet 2017
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juillet 2017
 - 6.3 Adoption du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 1897, chemin Martin
- 7.2 Refus d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 3079, chemin Paquette
- 7.3 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de madame Lisa Nadeau et monsieur Gérald Martineau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre un usage de gîte du passant dans la résidence du 1728, chemin Martineau

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

9. LOISIRS

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ au Club de baseball sénior Big Bill
- 9.2 Contrat de service avec le gestionnaire/opérateur pour assurer le service de restauration et rafraîchissement et autorisation de signature
- 9.3 Contrat de service entre la Corporation de gestion de l'aréna de Coaticook et la Ville de Coaticook pour exploiter, administrer et de gérer l'Immeuble soit le « Centre récréatif Gérard-Couillard » et autorisation de signature
- 9.4 Autorisation à la greffière à signer les contrats pour la location d'espaces à l'aréna
- 9.5 Achat d'un outil de remplacement de lame pour la surfaceuse pour un montant de 2 700 \$ plus les taxes applicables

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Bail entre la Ville de Coaticook, le Complexe industriel régional de Coaticook inc., et Usinage Scalatech inc. et autorisation de signature
- 10.2 Vente du lot 5 722 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Madame Érika Hinse et monsieur Yannick Inkel et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Octroi à TransMag Énergie inc. pour l'achat de 2 transformateurs, selon l'option B (Fourniture, livraison et installation de 2 transformateurs) au montant de 1 990 400 \$ plus les taxes applicables

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le nettoyage des fossés et décharges pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Excavation Camil Barrette inc. au montant de 39 207,60 \$ plus les taxes applicables
- 11.3 Mandat à EXP pour la finalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées pour un montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables
- 11.4 Mandat à Cima + pour une étude d'impact sur la circulation pour un projet de développement à Coaticook pour un montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables
- 11.5 Paiement à la compagnie Couillard Construction limitée du décompte progressif numéro 3 au montant de 137 147,72 \$ taxes incluses, pour la réfection d'une partie du Rang 9
- 11.6 Paiement à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. du décompte progressif numéro 4 au montant de 34 423,11 \$ taxes incluses, pour la réfection de la rue St-Paul
- 11.7 Réquisition numéro 2017-24 au montant de 10 050 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de rouleau de fil pour l'entretien du réseau
- 11.8 Vente du camion # 21 à la Régie intermunicipale des déchets de la région de Coaticook pour un montant de 25 000 \$ et autorisation de signature
- 11.9 Octroi d'une aide financière à Rues Principales pour l'achat de décorations de Noël pour le centre-ville

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Mise à jour la liste des procureurs à la Cour municipale de Coaticook pour l'application de l'entente entre le Ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Coaticook

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Désignation du maire suppléant à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste
- 14.2 Proclamation du mois de septembre 2017 mois de la sensibilisation au cancer de la prostate

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement 6-5-9 (2017) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y intégrer la zone à vocation touristique REC-112 et demande de dispense de lecture

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.2 Adoption du projet de règlement numéro 6-5-9 (2017) intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y intégrer la zone à vocation touristique REC-112»
- 15.3 Résolution finale autorisant la demande pour l'ajout de deux logements dans l'immeuble résidentiel situé au 356, rue Monseigneur-Durand, lot 3 310 042, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Collaboration au projet du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie visant la promotion des véhicules électriques pour les déplacements corporatifs
- 16.2 Vente du lot 3 884 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à monsieur Marc-André Lafaille et autorisation de signature

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17-08-34184

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 17-08-34184

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34185

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

RÉSOLUTION 17-08-34185

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2017 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Visite de Foresta Lumina du ministre responsable des Affaires autochtones, monsieur Geoffrey Kelley;
- Souper d'ouverture de l'Expo de la Vallée, très belle soirée, remerciements aux organisateurs;
- Visite des industries de notre région, nous en sommes très fiers et très satisfaits;
- Le 6 août a eu lieu le demi-marathon de Coaticook, un grand merci aux organisateurs pour cette belle journée très réussie;
- Arrivée de la chef de division infrastructures, madame Érika Gilbert, bienvenue dans notre équipe;
- Clinique de sang du maire et des pompiers le 23 août prochain, venez en grand nombre;
- Entente gestion de demande de puissance avec Hydro-Québec, nous procédons au renouvellement pour une deuxième année, ce projet est une réussite;
- Tournoi de golf CSSS, j'ai été très fier d'être cette année le président d'honneur pour amasser des fonds pour la campagne de levée de fonds pour notre hôpital. N'oubliez pas que j'aurai ma coupe de cheveux le 22 septembre prochain, donnez en grand ! Merci

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 CHARLES POULIN

Programme de couches de coton : un montant de 60 \$ a été remis.

Politique d'encouragement à la famille :

Nouveau-nés : Véronique Gilbert et Carl Viens-Lamontagne (jumeaux)

270, rue des Jonquilles 1 000 \$, total en juillet 2 350 \$

Achat de première maison : Annie Désorcy et Sébastien Carrier

571, rue des Muguets 500 \$

Je participerai au Tailgate de l'innovation de l'université de Sherbrooke : je m'intéresse aux dossiers en environnement et en électricité. Je verrai à apporter de la technologie à Coaticook via le maillage avec des chercheurs.

Électrification des transports:

Demande faite pour ICI : Hydro-Coaticook va s'associer avec des partenaires (Conseil régional en environnement, JN Autos, la chambre de commerce et la MRC). Un nouveau programme sera dévoilé pour nos entreprises.

CRÉE: promotion pour l'écoconduite : Actions pour réduire les GES

Myriophylle à épi : suivi, en plus des mesures actuelles

(8 \$ le mètre carré au lac Lyster, il y a environ entre 35 000 et 40 000 mètres carrés d'herbiers) vs Fonds conjoncturel de développement.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Une politique alimentaire pour le Canada, demain, le 15 août

La politique hivernale modifiée sera présentée aux employés et adoptée en août.

Ressourcerie : département de sport bien garni, juillet 2017 : 500 clients de plus qu'en juillet 2016

Site d'enfouissement : rendre écocentre plus accessible

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir

Bibliothèque

- Rappel mardi 5 septembre 19 h : Rencontre d'auteure avec Kim Thuy, l'auteure québécoise d'origine vietnamienne et lecture d'extraits de son roman Ru interprétés par des actrices. L'activité s'en veut une d'autofinancement pour la bibliothèque : 5 \$ pour les abonnés, 10 \$ en admission générale. Réservations 819 849-4013 poste 103 ou 102
- Le club de scrabble reprend à compter du 5 septembre en après-midi.
- Le club de lecture recommence mercredi 6 septembre 13h30.
- La prochaine heure du conte aura lieu samedi 23 septembre 10 h

Muée Beaulne

- Plaisirs des thés se poursuit Plaisirs des thés se poursuit jusqu'au 30 août, tous les mercredis de 13 h 30 à 19 h
- Jeudi et vendredi, de 13 h à 19 h
- Samedi, de 13 h à 17 h

On vous y invite tous à aller faire un tour, jusqu'au 30 août.

Les expositions :

- Les trois dimensions avec les photographes Stephane Lafrance, Marc Hébert et Bertrand Thibeault, jusqu'au 10 septembre.
- Passages entre figuration et abstraction avec William G. Kinnis, jusqu'au 17 septembre.
- Souvenirs d'expo 67, jusqu'au 22 octobre.
- Tiens bien ton chapeau jusqu'au 28 janvier 2018

Pavillon des arts et de la culture

Nous poursuivons l'été avec jeux d'antan, le Pavillon prépare la rentrée.

Du côté des spectacles, nous débutons le 22 et 23 septembre avec Katherine Levac

29 septembre, Les deux frères.

Pour le mois de septembre, nous affichons complet. Nous débutons en lion j'espère que cela va se poursuivre tout au long de l'année.

Les ateliers qui sont offerts au Pavillon vont paraître soit dans le journal local et sur le site du Pavillon. C'est à suivre.

Coatic'art

Exposition histor'art au Pavillon qui se poursuit jusqu'en septembre.

Exposition de Manon Marcoux à la bibliothèque

Ils sont toujours présents à la petite maison sur la rue Child.

Fouilles archéologiques à l'Hôtel Queen

Une fois de plus cette année, il y aura des fouilles archéologiques sur le site de l'Hôtel Queen. Elles auront lieu entre le 21 août et le 1er septembre.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

En terminant,

Je vous annonce pour celles et ceux qui n'auraient pas lu le journal Le Progrès ou syntonisé CIGN que je me présente aux prochaines élections municipales.

J'ai le goût de servir mes concitoyens pour un autre mandat si vous m'en donnez l'opportunité.

Bonnes vacances à ceux qui le sont présentement et bonne fin d'été et bonne rentrée scolaire à tous les élèves de notre région.

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à tous....

Beaucoup d'activités se sont passées dans les dernières semaines....

Tout d'abord, la médaillée olympique Mme Josée Bélanger a offert sa toute première école de soccer nommé « journée de soccer au féminin » ici même à Coaticook, le 22 juillet dernier. Son désir était de commencer cette toute nouvelle carrière où tout a débuté pour elle. 34 jeunes filles U-12 à U-14 de partout y étaient inscrites. Elle est très satisfaite de cette première et les jeunes filles aussi étaient très enthousiastes de cette journée bien encadrée... Merci Josée de ton implication pour ta région...

Dimanche le 6 août dernier, dans les rues de la ville, 450 coureurs participaient au demi-marathon. On peut dire que ça bouge à Coaticook. Nous pouvons dire que nous avons une belle ville active, mais aussi, des organisateurs, des participants et des bénévoles engagés qui font que tous les événements sont appréciés et réussis. Félicitations à tous les coureurs d'avoir relevé ce défi qui est un dépassement de soi-même...

On peut dire que ça bougeait en fin de semaine dernière au parc Laurence et au parc Denis Marcoux avec le tournoi de soccer des Frontières qui a accueilli près de 80 équipes, soit 10 de plus que l'an dernier. Un autre événement grandissant. Encore là, Merci à tous ceux qui étaient présents pour votre implication et félicitations à toutes les équipes, à l'organisation et aux bénévoles impliqués...

Pour le baseball mineur, en fin de semaine dernière, se jouait à Sherbrooke, les régionales catégories B. Nos atomes ont remporté leurs 3 parties et nos pee-wee sont en final pour la médaille d'or ce soir, au moment où je vous parle...Je leur souhaite le meilleur des succès... En fin de semaine prochaine les 18-19 et 20 août, ça bougera encore au parc Laurence avec les régionales catégories A pour le baseball mineur. Encore une fois, je dois dire Merci aux organisateurs, entraîneurs et bénévoles engagés...

Pour continuer, le junior élites Rocket South Shore a confirmé sa participation pour une 2e année dans les séries éliminatoires de fins de saison. Ils affronteront les Ducs de Longueuil qui sont les champions de la division. La première ronde débutera jeudi le 24 août à Longueuil...

Pour terminer, il y a le hockey mineur qui a commencé ses inscriptions pour la prochaine saison. Il est encore le temps de vous inscrire en ligne via internet si cela n'est pas déjà fait ou en communiquant avec un représentant de l'organisation. Les pratiques débuteront le 26 août prochain et l'horaire est déjà sur le site du hockey mineur de Coaticook.....

C'est tout pour moi M. le Maire.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous,

Il n'y a pas eu de réunion du comité consultatif d'urbanisme ce mois-ci à cause des vacances, alors je n'aurai pas de nouvelles statistiques à vous présenter ce soir.

Par contre, je débute mon court rapport ce soir avec une bonne nouvelle. Nous avons déjà vendu depuis le début de l'année, 10 terrains résidentiels dans les développements Mc Auley et Faubourg de Barnston. Alors même si notre bilan de construction est moyen jusqu'ici cette année, on voit le soleil à l'horizon! Je vous rappelle que la ville subventionne 5 000 \$ pour une construction résidentielle neuve cette année, profitez-en!

J'ai un petit message de civisme que je veux porter ce soir. On m'a fait remarquer que plusieurs mégots de cigarettes se retrouvent par terre à des endroits ciblés du centre-ville. Je parle ici du secteur de l'Allée des Marchands et aussi du Ruisseau Pratt. Alors chers fumeurs, je fais appel à votre civisme, afin de disposer vos mégots aux endroits appropriés. On a aussi bien sûre, des propriétaires de chiens, pas assez responsables pour ramasser les cadeaux que leur pitou leur a si gentiment faits. Merci de nous aider à garder notre belle ville propre s.v.p.

Je me joins à M. Le Maire et Madame Blouin afin de féliciter les organisateurs des nombreuses activités qui ont eu lieu ces dernières semaines chez nous : Fête des voisins de Baldwin, Expo Vallée de la Coaticook, le demi-marathon de Coaticook, le Tournoi des Frontières... C'est grâce à vous tous, si nous avons une ville si dynamique, et animée !

La fin de semaine dernière, Rues Principales tenait sa vente trottoir Retour à l'école. Pour avoir parlé à quelques commerçants, ils semblent avoir fait de bonnes affaires malgré le temps gris. Les gens ont beaucoup apprécié encore une fois le spectacle de Réjean Audet dans notre nouveau parc au coin Main et Child et on en redemande. Je compte suggérer à Rues Principales d'animer encore plus souvent la rue l'été prochain. Les gens aiment s'y retrouver une fois la semaine terminée.

5.5 SIMON MADORE

Bonjour chers citoyens,

Quelle été nous avons droit jusqu'à présent à Coaticook, le beau temps chaud, des activités en très grand nombre, Foresta Lumina bat son plein et environ 75 000 touristes sont déjà passé voir le spectacle de soir, en plus des 150 000 randonneurs de jour, tout ce beau monde sont présent dans la ville et sur nos routes. Soyons prudents, respectueux et invitants pour ceux-ci. Merci à vous tous.

Collecte de sang du maire de Coaticook et des pompiers, ce mercredi 23 août 2017 à la caserne de pompiers de 13 h à 19 h.

J'aimerais discuter un peu avec vous de notre célèbre Denis Roy décédé ce 22 juillet 2017. Tous les utilisateurs de l'aréna de Coaticook ce souviendrons longtemps de celui-ci. Il a œuvré pendant tellement d'années au baseball comme arbitre et marqueur et au hockey comme marqueur et gestionnaire du banc des punitions. Bien sûr la ville ne pouvait pas passer sous silence son décès et c'est pourquoi nous lui nommerons une section dans les gradins, ainsi qu'une plaque commémorative dans le lobby de l'aréna. Merci

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Denis au nom de la ville de Coaticook et repose en paix tu le mérites vraiment !

Étant responsable de sécurité publique, il m'a été confié de voir à rétablir la circulation sur la rue Baldwin, une pétition nous a été remise par les résidents de ce secteur à l'effet que beaucoup de véhicule circulaire pour faire un raccourci par cette artère et j'entends par véhicule roulottes, motorisé, camions et même des tracteurs de ferme.

Des suggestions nous ont été proposées genre sens unique, faire un cul-de-sac et même de limité le secteur au résident seulement. Voici l'idée que nous en sommes venus après discussion cet avant-midi, nous allons mettre le radar sur cette rue et un compteur de véhicule de cette façon nous allons avoir des chiffres pour nous appuyer dans cette démarche.

Nous allons modifier la signalisation aux entrées est et ouest de la rue Baldwin. Après analyse nous allons probablement mettre des dos d'âne comme nous avons sur la rue Michaud, non seulement nous voulons réduire la circulation sur cette rue, mais nous voulons que les citoyens et les touristes passent dans notre merveilleuse rue principale ...

Encore du côté de la sécurité publique, je vous assure que je vous écoute au sujet de la plage de Baldwin, nous nous donnons un peu de temps pour la refonte officielle de la réglementation à la plage.

Du côté d'Acti-sports, la période d'inscription d'automne débute ce 5 septembre prochain, vous pouvez procéder directement par le site internet ou bien-sûr par téléphone en appelant directement à la MRC de Coaticook. Vous allez aussi voir tout ce qui est disponible cette saison dans notre prochain Crieur public. Les gens qui travaillent chez Acti-sports sont toujours à l'affût pour vous trouver des activités des plus variées ...

Comme dernier point j'aimerais vous entretenir de la rentrée scolaire, qui se fera le lundi 28 août, comme chaque année je vous demande la plus grande prudence sur les routes et surtout dans les secteurs scolaires. Dites-vous que c'est d'abord pour les enfants et ensuite pour votre porte-feuilles, car les policiers seront en grand nombre et omniprésent dans tous les coins de la ville.

Bonne rentrée aux jeunes et aussi à tout le personnel des écoles.

Bon Automne à tous et sortez de la maison ont vous attend ...

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

Baldwin Mills

Le 29 juillet 2017 se tenait la Fête des voisins à Baldwin Mills, une très belle rencontre avec les citoyens. À cette occasion, un de nos grands bénévoles, M. Florian Paré a été honoré. Madame la ministre Marie-Claude Bibeau et députée fédérale de notre comté était présente et a remis à M. Paré l'épinglette du 150e anniversaire du Canada en hommage pour son implication comme leader de sa communauté. M. Paré a été choisi pour recevoir une des 20 épinglettes en cuivre provenant de l'édifice du Gouvernement fédéral.

Monsieur Paré a passé sa vie dans l'enseignement, soit professeur ou directeur de plusieurs écoles, soit au Brésil et dans différentes régions. Même retraité, il est encore actif au Comité de la FADOQ, aux loisirs et à la Fête des voisins de Baldwin!

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Parc Harold Baldwin

Malgré un mois de juin très pluvieux, les visiteurs se sont quand même présentés au parc, tant sur la montagne qu'au petit lac. En juillet, achalandage excellent : environ 7 000 personnes ont visité les aménagements du parc Harold-Baldwin.

Voirie rurale

Le chemin Lyon sera fermé entre les chemins Baldwin Mills-Barnston et May à partir du 14 août 2017 jusqu'au 30 septembre prochain, seule la circulation locale sera permise. Des travaux doivent être effectués sur le barrage Lyster. La partie du haut du chemin du Rang 9 est maintenant complétée, quant au bas, il reste à compléter les travaux d'aqueduc et d'égouts. Le pavage sera fait à l'automne.

Expo Vallée de la Coaticook

La compilation des résultats n'est pas encore terminée. Malgré un samedi pluvieux, on peut dire que l'Expo a été un succès. Le comité de l'Expo tient à remercier les bénévoles et les organismes qui ont contribué à son succès, à la ville de Coaticook pour ses 40 ans d'appui à cet événement.

6. FINANCES

17-08-34186

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2017

RÉSOLUTION 17-08-34186

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juillet 2017 au montant total de 2 338 028,79 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juillet 2017 comme suit :

- Fonds administration :	1 702 161,96 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	635 866,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois juillet 2017.

17-08-34187

6.3 ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 17-08-34187

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit de 87 979 \$ en 2017, soit 79 181 \$ à la charge de la Société d'habitation et 8 798 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-08-34188

7.1 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1897, CHEMIN MARTIN

RÉSOLUTION 17-08-34188

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1897, chemin Martin et désigné comme étant le lot numéro 2 935 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser les marges de recul suite à l'agrandissement et la reconstruction de la porcherie comme suit :

- Une marge de recul latéral minimale du côté sud à 29,38 mètres 9,92 mètres et 18 mètres environ;
- Une marge de recul latérale du côté sud à 1,17 mètre pour la fosse à purin existante;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 1897, chemin Martin et désigné comme étant le lot numéro 2 935 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser les marges de recul suite à l'agrandissement et la reconstruction de la porcherie comme suit :

- Une marge de recul latéral minimale du côté sud à 29,38 mètres 9,92 mètres et 18 mètres environ;
- Une marge de recul latérale du côté sud à 1,17 mètre pour la fosse à purin existante;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34189

7.2 REFUS D'AUTORISER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3079, CHEMIN PAQUETTE

RÉSOLUTION 17-08-34189

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 3079, chemin Paquette et désigné comme étant le lot numéro 2 935 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'empiétement et la construction d'un garage avec abri dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que la construction du garage a été faite sans permis;

CONSIDÉRANT que le garage avec abri pourra être déplacé et relocalisé à un autre endroit en respectant la réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 3079, chemin Paquette et désigné comme étant le lot numéro 2 935 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser un garage avec abri détaché dans la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34190

7.3 RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE MADAME LISA NADEAU ET MONSIEUR GÉRALD MARTINEAU AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR PERMETTRE UN USAGE DE GÎTE DU PASSANT DANS LA RÉSIDENCE DU 1728, CHEMIN MARTINEAU

RÉSOLUTION 17-08-34190

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et au règlement de zonage 6-1 (2002) et de lotissement 6-2(2002);

CONSIDÉRANT que le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes ne seront pas affectées par ce projet;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre un gîte du passant comme usage complémentaire à la résidence;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉOLU de recommander la demande de madame Lisa Nadeau et monsieur Gérald Martineau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre un usage de gîte du passant dans la résidence du 1728, chemin Martineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

9. LOISIRS

17-08-34191

9.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 \$ AU CLUB DE BASEBALL SÉNIOR BIG BILL

RÉSOLUTION 17-08-34191

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Club de baseball senior Big Bill a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ au Club de baseball sénior Big Bill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34192

9.2 CONTRAT DE SERVICE AVEC LE GESTIONNAIRE/OPÉRATEUR POUR ASSURER LE SERVICE DE RESTAURATION ET RAFRAÎCHISSEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 17-08-34192

CONSIDÉRANT que suite à la fin du contrat de gestion de l'aréna par le gestionnaire, la Ville de Coaticook souhaite dénicher un gestionnaire opérateur pour assurer le service de restauration et rafraîchissement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a fait un appel de candidature afin de trouver ledit gestionnaire/opérateur;

CONSIDÉRANT que la réception de deux candidatures et que ces candidatures ont été rencontrées par le directeur général et la greffière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer la responsabilité de gestionnaire opérateur pour assurer le service de restauration et rafraîchissement à Gestion AMP3 inc., ici représentée par madame Anne-Marie Delorme et monsieur Pierre Laliberté, copropriétaire, le tout conformément à l'entente signée entre les parties, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34193

9.3 CONTRAT DE SERVICE ENTRE LA CORPORATION DE GESTION DE L'ARÉNA DE COATICOOK ET LA VILLE DE COATICOOK POUR EXPLOITER, ADMINISTRER ET DE GÉRER L'IMMEUBLE SOIT LE « CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD » ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-08-34193

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire du centre récréatif communautaire Gérard-Couillard qui est situé sur le lot numéro 3 311 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville de Coaticook et Gestion B. Lévesque inc. est échue et qu'il y a lieu de trouver un nouveau gestionnaire pour l'aréna;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a créé un organisme à but non lucratif pour exploiter, administrer et de gérer l'Immeuble soit le « Centre récréatif Gérard-Couillard » ainsi que les activités et services qui y sont offerts de manière compétente, responsable et prudent;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire doit mettre à la disposition des citoyens et utilisateurs le stationnement municipal ainsi que le Centre récréatif Gérard Couillard en fonction des activités déjà; prévues et/ou toutes autres activités pouvant s'ajouter à l'offre de services;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent sur les conditions de la location dudit centre récréatif;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de signer le contrat de service entre la Corporation de gestion de l'aréna de Coaticook et la Ville de Coaticook, le tout conformément au contrat joint aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34194

9.4 AUTORISATION À LA GREFFIÈRE À SIGNER LES CONTRATS POUR LA LOCATION D'ESPACES À L'ARÉNA

RÉSOLUTION 17-08-34194

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire du centre récréatif communautaire Gérard-Couillard qui est situé sur le lot numéro 3 311 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a créé un organisme à but non lucratif pour exploiter, administrer et de gérer l'Immeuble soit le « Centre récréatif Gérard-Couillard » ainsi que les activités et services qui y sont offerts de manière compétente, responsable et prudent;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire doit mettre à la disposition des citoyens et utilisateurs le stationnement municipal ainsi que le Centre récréatif Gérard Couillard en fonction des activités déjà; prévues et/ou toutes autres activités pouvant s'ajouter à l'offre de services;

CONSIDÉRANT que la gestionnaire devra faire signer des contrats pour la location d'espace à l'Aréna qui devront être signées par la greffière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer les contrats pour la location d'espaces à l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34195

9.5 ACHAT D'UN OUTIL POUR LE REMPLACEMENT DES LAMES POUR LA SURFACEUSE POUR UN MONTANT DE 2 700 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-08-34195

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'achat d'un outil pour le remplacement des lames pour la surfaceuse ;

CONSIDÉRANT que la demande du coordonnateur de l'aréna;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Robert Boileau inc. au montant de 2 700 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'acheter l'outil pour le remplacement des lames pour la surfaceuse, auprès de la compagnie Robert Boileau inc. au montant de 2 700 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-725

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17-08-34196

10.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK, LE COMPLEXE INDUSTRIEL RÉGIONAL DE COATICOOK INC., ET USINAGE SCALATECH INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-08-34196

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le Complexe industriel régional de Coaticook inc. (CIRC) a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

CONSIDÉRANT que le Locataire a besoin d'un local industriel aux fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement doivent être effectués pour adapter les locaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du Locataire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de louer un local industriel à Usinage Scalatech inc. pour les besoins de son entreprise le tout conformément au bail, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34197

10.2 VENTE DU LOT 5 853 906 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MADAME ÉRIKA HINSE ET MONSIEUR YANNICK INKEL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-08-34197

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à madame Érika Hinse et monsieur Yannick Inkel, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 853 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 980,80 mètres carrés (10 611,05 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 3,75 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec madame Érika Hinse et monsieur Yannick Inkel, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 853 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 985,80 mètres carrés (10 611,05 pieds carrés) pour un montant de 3,75 \$ le pied carré, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint au présente pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

17-08-34198

11.1 OCTROI À TRANSMAG ÉNERGIE INC. POUR L'ACHAT DE 2 TRANSFORMATEURS, SELON L'OPTION B (FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE 2 TRANSFORMATEURS) AU MONTANT DE 1 990 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-08-34198

CONSIDÉRANT que le 31 janvier 2017, le Service d'Hydro-Sherbrooke de la Ville de Sherbrooke a demandé des soumissions par la voie d'un appel d'offres publiques numéro 14128 pour la fourniture, la livraison et l'installation de trois transformateurs de puissance triphasés et que le processus est toujours en cours;

CONSIDÉRANT que le Service d'Hydro-Coaticook de la Ville de Coaticook souhaite également acquérir deux transformateurs de puissance triphasés pour desservir son propre réseau d'électricité relativement au projet de construction du poste 120 KV ;

CONSIDÉRANT qu'il semble plus avantageux de demander, par la voie du même appel d'offres, la fourniture d'une plus grande quantité de transformateurs afin d'obtenir une économie d'échelle sur le prix unitaire de chacun des transformateurs;

CONSIDÉRANT la conclusion d'une entente intermunicipale concernant la fourniture de transformateurs de puissance triphasés entre la Ville de Coaticook et la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu et que la soumission de soit TransMag Énergie inc., l'option B a été retenue (Fourniture, livraison et installation de 2 transformateurs) au montant de 4 999 355 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook soit, d'acheter 2 transformateurs à même l'appel d'offres relativement au projet de construction du poste 120 KV;

CONSIDÉRANT que la dépense encourut pour l'achat de 2 transformateurs pour la Ville de Coaticook est de 1 990 400 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer à TransMag Énergie inc. selon l'option B (Fourniture, livraison et installation de 2 transformateurs) au montant de 1 990 400 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-188 et également de ne pas ajouter l'option complémentaire de garantie supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34199

11.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE NETTOYAGE DES FOSSÉS ET DÉCHARGES POUR L'ANNÉE 2017, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE EXCAVATION CAMIL BARRETTE INC. AU MONTANT DE 39 207,60 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-08-34199

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le nettoyage des fossés et décharges pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 août 2017, à 11 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

FOURNISSEURS	Prix au m/l ± 5 700 m/l	Prix hre provision ± 10 hres	Total taxes en sus
Excavations Camil Barrette inc.	4,72 \$	225 \$	39 207,60 \$
Scalabrini et fils	4,85 \$	200 \$	39 975,50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie soit d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Excavation Camil Barrette inc. au montant de 39 207,60 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le nettoyage des fossés et décharges pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Excavation Camil Barrette inc. au montant de 39 207,60 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02 325 00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34200

11.3 MANDAT À EXP POUR LA FINALISATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET DES CHAUSSÉES POUR UN MONTANT DE 21 700 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-08-34200

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR) exige que les municipalités se dotent d'un bilan d'état des infrastructures et qu'ils doivent établir un plan d'intervention selon plusieurs critères préétablis;

CONSIDÉRANT que la production dudit plan a commencé en régie interne, mais au départ de l'ingénieur attitré audit plan les travaux ont cessé ;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la firme d'ingénieurs EXP.. a soumis une offre de services au montant maximal de 21 700 \$, pour la finalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées pour un montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de la firme d'ingénieurs EXP. pour la finalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées pour un montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables, telle que décrite dans la proposition du 7 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34201

11.4 MANDAT À CIMA + POUR UNE ÉTUDE D'IMPACT SUR LA CIRCULATION POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT À COATICOOK POUR UN MONTANT DE 13 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-08-34201

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a sollicité la participation d'une firme spécialisée en transport afin d'effectuer une étude d'impact sur la circulation pour l'aménagement d'un projet de développement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce mandat a pour but d'évaluer l'impact du projet sur la fluidité sur la circulation et la sécurité des usagers sur les rues concernées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite également connaître les impacts d'une possible modification de la circulation à sens unique sur la rue Child ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres de services pour l'étude d'impact, soient celles de Cima + et Les Services Exp inc., et ce conformément à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général, soit de recommander l'offre de CIMA +;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de la firme d'ingénieurs CIMA +. pour l'étude d'impact sur la circulation pour l'aménagement d'un projet de développement sur son territoire visant à évaluer l'impact du projet sur la fluidité sur la circulation et la sécurité des usagers sur les rues concernées et de vérifier les impacts de la modification de la circulation à sens unique sur la rue Child pour un montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables, telle que décrite dans la proposition du 7 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34202

11.5 PAIEMENT À LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LIMITÉE DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 137 147,72 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG 9

RÉSOLUTION 17-08-34202

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Couillard Construction limitée pour la réfection d'une partie du Rang 9 exécutés jusqu'au 28 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 137 147,72 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Couillard Construction limitée pour la réfection d'une partie du Rang 9 et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-189 (2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34203

11.6 PAIEMENT À LA COMPAGNIE EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 AU MONTANT DE 34 423,11 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ST-PAUL

RÉSOLUTION 17-08-34203

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 4 par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de la rue St-Paul exécutés jusqu'au 21 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., de procéder au paiement du décompte;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 34 423,11 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de la rue St-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34204

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-24 AU MONTANT DE 10 050 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE ROULEAU DE FIL POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

RÉSOLUTION 17-08-34204

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'achat de rouleau de fil pour l'entretien du réseau;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Franklin Empire au montant de 10 050 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Franklin Empire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-24 pour l'achat de rouleau de fil pour l'entretien du réseau, auprès de la compagnie Franklin Empire au montant de 10 050 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-05-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34205

11.8 VENTE DU CAMION # 21 À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE COATICOOK POUR UN MONTANT DE 25 000 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-08-34205

CONSIDÉRANT que la Ville désire se départir du camion numéro 21 étant donné l'état avancé du camion;

CONSIDÉRANT que le camion est vendu tel que vu sans aucune garantie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de vendre le camion numéro 21 pour un montant de 25 000 \$ à Régie intermunicipale des déchets de la région de Coaticook et d'autoriser monsieur Simon Morin, directeur des services extérieurs, à signer tous les documents relatifs à la vente du camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34206 11.9 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À RUES PRINCIPALES POUR L'ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL POUR LE CENTRE-VILLE

RÉSOLUTION 17-08-34206

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mandaté Rues Principales pour l'achat de décorations de Noël pour le centre-ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 20 000 \$ à Rues Principales pour l'achat de décorations de Noël pour le centre-ville et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-830-00-601.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

17-08-34207 12.1 MISE À JOUR LA LISTE DES PROCUREURS À LA COUR MUNICIPALE DE COATICOOK POUR L'APPLICATION DE L'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE, LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES ET LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 17-08-34207

CONSIDÉRANT l'entente entre le Ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Coaticook concernant la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de retirer de la liste des procureurs à la Cour municipale de Coaticook pour l'application de l'entente entre le Ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Coaticook les procureurs suivants:

- Me Raphaël Garneau-Bédard de l'étude Monty Sylvestre;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajouter à la liste des procureurs à la Cour municipale de Coaticook pour l'application de l'entente entre le Ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Coaticook les procureurs suivants:

- Me Audrey Toupin-Couture de l'étude Monty Sylvestre;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mettre à jour la liste des procureurs à la Cour municipale de Coaticook pour l'application de l'entente entre le Ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Coaticook et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

17-08-34208

14.1 DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT À TITRE DE SUBSTITUT POUR SIÉGER À LA MRC DE COATICOOK EN CAS D'ABSENCE, D'EMPÊCHEMENT OU DE REFUS D'AGIR DU MAIRE, OU DE VACANCE DE SON POSTE

RÉSOLUTION 17-08-34208

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de substitut du maire pour siéger à la MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU:

De désigner le maire suppléant titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste à compter du 1er juillet 2017, et ce jusqu'au 12 novembre prochain; ET

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34209

14.2 PROCLAMATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

RÉSOLUTION 17-08-34209

CONSIDÉRANT que le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

CONSIDÉRANT qu'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT qu'environ 23 100 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté hâtivement;

CONSIDÉRANT que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de proclamer le mois de septembre 2017 mois de la sensibilisation au cancer de la prostate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÉGLEMENTS

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 6-5-9 (2017) MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'Y INTÉGRER LA ZONE À VOCATION TOURISTIQUE REC-112 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5-9 (2017) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y intégrer la zone à vocation touristique REC-112

Avis de motion est donné par le conseiller Raynald Drolet, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-5-9 (2017) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y intégrer la zone à vocation touristique REC-112

Celui-ci a pour objet d'assujettir la zone REC-112 au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Cette zone comprend les installations d'accueil du parc de la Gorge ainsi qu'un établissement privé de restauration et de réunion. Le règlement prévoit que les interventions suivantes sont soumises au processus d'évaluation et d'approbation des plans : projets de rénovation et de transformation touchant l'extérieur d'un bâtiment, projets d'affichage, projets liés à un usage, une construction ou un ouvrage complémentaire ou accessoire et projets d'aménagement des espaces extérieurs. Le règlement précise les objectifs d'aménagement et les critères d'évaluation pour chaque catégorie de projets.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-5-9 (2017) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

17-08-34210

15.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5-9 (2017) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'Y INTÉGRER LA ZONE À VOCATION TOURISTIQUE REC-112»

RÉSOLUTION 17-08-34210

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de mieux gérer la qualité de certaines interventions sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ses caractéristiques particulières sur le plan touristique, le conseil municipal estime d'intérêt de s'assurer de la qualité des interventions projetées dans la zone REC-112 laquelle comprend les installations d'accueil du parc de la Gorge ainsi qu'un établissement privé de restauration et de réunion ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-5-9 (2017) intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y intégrer la zone à vocation touristique REC-112», ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 11 septembre 2017, à 19 h 15 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34211

15.3 RÉSOLUTION FINALE AUTORISANT LA DEMANDE POUR L'AJOUT DE DEUX LOGEMENTS DANS L'IMMEUBLE RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 356, RUE MONSEIGNEUR-DURAND, LOT 3 310 042, DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

RÉSOLUTION 17-08-34211

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets visant l'ajout de logements dans un immeuble existant;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre l'ajout de deux logements dans l'immeuble situé au 356, rue Monseigneur-Durand, portant ainsi à quatre le nombre total de logements dans cette habitation;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, la demande est conforme aux critères d'évaluation prévus au règlement sur les PPCMOI notamment parce que le projet n'occasionnera pas d'inconvénients supplémentaires au voisinage et qu'il est compatible avec la vocation dominante du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 10 juillet 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis à cet effet, la municipalité n'a reçu aucune demande de la part des personnes intéressées afin que le second projet de résolution autorisant le projet soit soumis à leur approbation, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'une telle demande, le conseil municipal peut approuver le projet sans que celui-ci n'ait à être approuvé par les personnes habiles à voter.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter la résolution finale ayant pour effet d'autoriser l'ajout de deux logements dans l'immeuble situé au 356, rue Monseigneur-Durand, portant ainsi à quatre le nombre total de logements dans cette habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17-08-34212

16.1 COLLABORATION AU PROJET DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE VISANT LA PROMOTION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR LES DÉPLACEMENTS CORPORATIFS

RÉSOLUTION 17-08-34212

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) souhaite faire la promotion de solutions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que le CREE entend mettre en place un projet pour l'électrification des transports corporatifs visant à inciter une quarantaine d'industries, commerces et institutions de l'Estrie à adopter les véhicules électriques dans le cadre de leurs activités en remplacement de modèles à combustion;

CONSIDÉRANT que le CREE offrira un essai routier aux entreprises d'une durée d'une semaine leur permettant d'expérimenter les avantages des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que le CREE sollicite la collaboration de Hydro-Coaticook/Ville de Coaticook afin de participer à l'implantation de bornes de recharge publiques sur le circuit électrique;

CONSIDÉRANT que la participation d'Hydro-Coaticook/Ville de Coaticook vise à offrir un raccordement temporaire gratuit des bornes de recharge mobile de niveau 2 que le CREE fournira aux entreprises participantes au projet pour l'électrification des transports corporatifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter de collaborer avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) dans le cadre du projet pour l'électrification des transports corporatifs visant à inciter une quarantaine d'industries, commerces et institutions de l'Estrie en offrant un raccordement temporaire gratuit des bornes de recharge mobile de niveau 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-34213

16.2 VENTE DU LOT 3 884 718 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MONSIEUR MARC-ANDRÉ LAFAILLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-08-34213

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à monsieur Marc-André Lafaille, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 884 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 370 mètres carrés (14 754,08 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec monsieur Marc-André Lafaille, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 884 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 370 mètres carrés (14 754,08 pieds carrés) pour un montant de 25 000 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint au présente pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

17-08-34214

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-08-34214

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière